

Toulouse, le 20 février 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP128

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché 023P2023 relatif aux travaux de délestage du chemin Benech (opération couplée EU et EP) sur la commune de Fonsorbes, notifié le 8 juin 2023, au groupement d'entreprises EHTP, EXEDRA, SOGATRAP ;

Considérant la nécessité d'acter des adaptations techniques ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°023P2023 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 6.95% du montant.



Rémi RAMOND
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président